
Principes généraux et règlements spécifiques

Études en politiques appliquées

Ces règles ont été adoptées par l'*École de politique appliquée* pour mieux atteindre les objectifs suivants :

- Favoriser la réussite des études et des stages grâce à l'amélioration de la qualité des travaux.
- Susciter la participation active et constructive de toutes et de tous.
- Améliorer la qualité du français écrit et oral.
- Uniformiser, dans la mesure du possible, les exigences pour toutes les activités pédagogiques offertes par l'École.
- Contribuer à l'employabilité des diplômées et diplômés et leur intégration aux secteurs d'emplois visés.

1. Objectifs pédagogiques

Les études en politique appliquée combinent l'acquisition de connaissances et le développement de compétences.

Au terme du processus, les diplômées et diplômés doivent être en mesure d'**analyser** des phénomènes politiques, de **collaborer** adéquatement au sein d'équipes ou de comités, de **représenter** ou d'incarner un rôle politique ou lié à l'appareil décisionnel, et enfin de **communiquer** clairement, autant oralement que par écrit en vue de convaincre et/ou d'informer.

Ces actions recourent des **mandats** qui prendront des formes variées tout au long des études : travaux de recherche, comptes rendus, simulations, résumés, chroniques, débats, etc.

Pour y parvenir, les études visent l'acquisition de corpus **factuels** et **conceptuels** ainsi que la maîtrise opérationnelle d'outils méthodologiques quantitatifs et qualitatifs.

Au cœur de l'apprentissage, les étudiantes et étudiantes doivent développer des capacités d'**observation**. Qu'il s'agisse de politique intérieure ou extérieure, l'étudiante ou l'étudiant devrait chaque fois prendre soin d'identifier les contextes dans lesquels évoluent les acteurs, leurs enjeux, les exigences liées à leurs fonctions et à leurs pratiques, de même que les réseaux et les ensembles culturels qui affectent les organisations et les communautés. Cette observation conduit à une meilleure **compréhension** des acteurs, des processus, des conflits et des solutions possibles en considérant les ressources disponibles. Il en découle une plus grande aptitude à comprendre les relations de pouvoir et à agir à l'intérieur de celles-ci.

D'une manière générale, et compte tenu des examens de mi-baccalauréat et de fin de baccalauréat, les étudiantes et étudiants sont tenus de procéder à l'intégration des savoirs, des connaissances et des compétences. Ils doivent aussi connaître les différentes sources documentaires. Les activités pédagogiques – connaissances et compétences – ne sont pas considérées comme des éléments isolés, mais comme des composantes d'un tout. Dans cet esprit, les étudiants et étudiantes doivent respecter l'ordonnement des activités pédagogiques proposé par le responsable de programme. Les exceptions doivent faire l'objet d'une entente avec ce même responsable.

Les études politiques exigent du temps : les étudiantes et étudiants doivent prévoir pour chaque heure de cours l'équivalent de deux heures d'études, de préparation ou de travaux d'équipe.

Au premier cycle, il y a environ 400 pages [en français] de lectures obligatoires par activité. Sauf en de rares exceptions, le ou la responsable d'une activité pédagogique pourra imposer une lecture obligatoire en anglais au premier cycle.

Au-delà des lectures associées spécifiquement aux différentes activités pédagogiques, les étudiantes et les étudiants doivent suivre d'une manière assidue l'actualité politique. De la même manière, il faut s'acquitter au fil du baccalauréat de la lecture des trois tomes de l'ouvrage de René Rémond *Introduction à l'histoire de notre temps*, tomes 1,2 et 3.

2. Qualité du français

Pour les examens maisons, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à - 15 % de la note du travail. Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité spécifique pour la qualité du français, il faut s'assurer que le propos sera clair, précis et compréhensible. Dans des situations particulières, la personne responsable du cours pourra imposer une pénalité.

Recommandations pour améliorer la qualité du français dans les travaux :

- Lire et relire son travail ou son examen avant de le remettre.
- Faire relire par quelqu'un d'autre son travail.
- Utiliser les correcteurs orthographiques disponibles dans les différents logiciels de traitement de texte.
- Ne pas hésiter à utiliser les ressources spécialisées de l'Université (la Clef des mots par exemple).

3. Retard et absence à un événement d'évaluation des apprentissages

Tout retard non justifié sera pénalisé de 3 % par jour (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé (avec billet du médecin), le décès d'un proche et des motifs parentaux attestés sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Sauf exception, la personne enseignante doit être avisée le plus rapidement possible.

4. Plagiat

Toute situation de plagiat ou de fraude pourra faire l'objet de sanctions très sévères allant parfois jusqu'au renvoi pur et simple du programme ou même de l'Université.

5. Enregistrement des cours

Pour procéder à l'enregistrement vidéo et/ou audio d'un cours, il faut obtenir explicitement l'autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant. Cette situation est exceptionnelle.

6. Examens

Les règles suivantes s'appliquent aux examens. Elles visent à établir un environnement intègre, honnête avec des procédures équitables pour toutes les étudiantes et tous les étudiants des différents programmes de l'École de politique appliquée.

Par conséquent, lors des activités d'examens :

1. Les étudiantes et étudiants doivent laisser leur sac (et affaires personnelles) à l'avant de la classe. Pour éviter l'encombrement des sacs à l'avant, on peut aussi se présenter avec deux ou trois stylos seulement puisque vous devez répondre sur les feuilles fournies par la professeure ou le professeur.
2. L'étudiante ou l'étudiant doit poser sa carte d'identité (carte étudiante) sur son pupitre pendant toute la durée de l'examen.

3. La période d'examen commence à l'heure annoncée par la présentation des consignes et des règles d'attribution des places, s'il y a lieu.
4. À moins d'avis contraire de la part de la professeure ou du professeur, aucune note, aucun livre et aucun document ne vous sont autorisés. Il est interdit d'y apporter des appareils électroniques : iPod, téléphone cellulaire, ordinateur, etc.
5. Lors de l'examen, les crayons de plomb ne sont pas autorisés, pas plus que les feuilles personnelles pour répondre aux questions de l'examen, à moins que la personne responsable de la surveillance ne l'autorise.
6. Une fois que l'examen est commencé, les étudiantes et étudiants doivent garder le silence.
7. Les sorties de la classe pendant l'examen doivent être hautement exceptionnelles et les étudiantes et étudiants peuvent faire l'objet d'une surveillance.
8. La durée de l'examen est fixée par la professeure ou le professeur, mais il est possible de sortir après 60 minutes si on estime avoir terminé le tout.
9. Dès qu'une étudiante ou un étudiant aura remis sa copie et quitté la salle d'examen, aucune autre étudiante ou autre étudiant ne pourra y être admis.

Cette politique est en conformité avec les règlements de la Faculté des lettres et sciences humaines et de ceux de l'Université de Sherbrooke.

7. Comportements généraux

Dans le but de valoriser l'acquisition et le renforcement de qualités jugées nécessaires à la réussite académique, et surtout l'employabilité de nos étudiantes et nos étudiants, l'École de politique appliquée insiste sur l'acquisition et le développement de plusieurs attitudes.

- Capacités d'**autonomie** et de jugement (particulièrement dans les activités GEP).

- Capacité de **conformité**. Dans le contexte des simulations, jeux de rôles, débats et activités de ce type, les étudiantes et étudiants doivent combiner l'autonomie et la conformité; ils doivent travailler selon les consignes, en fonction de ressources et d'échéanciers définis préalablement. Ils doivent aussi manifester une capacité à faire face aux imprévus.
- **Responsabilisation** en regard de ces actes, de leurs décisions individuelles et de leurs conséquences. Ainsi, les consignes quant aux travaux, individuels ou en équipe, doivent être respectées par toutes les personnes. Des sanctions peuvent être établies en cas de non respect.
- Comportements **constructifs** en tout temps. Les échanges, peu importe la forme et le contexte académique spécifique, doivent être marqués par l'usage de termes respectueux à l'endroit des personnes.
- Chaque personne doit aussi veiller à être ponctuelle et attentive lors des cours magistraux ou des exposés étudiants. Le babillage et un usage inapproprié des équipements électroniques sont également à proscrire.
- Les désaccords et les conflits doivent être résolus par la discussion et l'échange.

Il est de la responsabilité des enseignantes et des enseignants, de même que des étudiantes et des étudiants, de voir au respect de ces principes, tant en classe, lors des travaux d'équipe, que dans le cadre des relations interpersonnelles académiques ou professionnelles au sein de l'École de politique appliquée. Devant une situation problématique ou soulevant des problèmes éthiques, les personnes peuvent/doivent en faire part à la personne enseignante, à celle qui est responsable du programme ou à la direction de l'École de politique appliquée.
Merci de votre collaboration!